



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

***Formulaire d'attestation du respect de la
réglementation thermique au dépôt de la demande de
permis de construire***

***(uniquement dans le cas d'une opération dont
la date de dépôt de PC est supérieure ou égale au 1/1/2015)***

Formulaire d'attestation du respect de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire

Je soussigné : David Jones

représentant de la société Marie de Saint Mandrier sur Mer

situé à :

Adresse	Place des Résistants		
Code postal	83430	Localité	Saint-Mandrier-sur-Mer

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre(*), si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

Aménagement FLICHE-BERGIS

Située à :

Adresse	Avenue Marie Fliche-Bergis		
Code postal	83430	Localité	Saint-Mandrier-sur-Mer

Référence(s) cadastrale(s) : 000AB0051

Coordonnées du maître d'œuvre (optionnel) : Basalt architecture

Adresse	70 Rue de la Gare		
Code postal	95120	Localité	Ermont

Atteste que :

Selon les prescriptions de l'article L. 111-9 du code de la construction et de l'habitation, au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 2 : L'opération de construction suscitée respecte la réglementation thermique.

Les éléments ci-après apportent les précisions nécessaires à la justification de la disposition 2.

(*) Au sens du présent document, par maître d'œuvre, on entend : architecte, bureau d'études thermiques, promoteur ou constructeur.

Bâtiment 1

DISPOSITION 2 : REGLEMENTATION THERMIQUE

Chapitre 1 : Données administratives

Surface du bâtiment

Valeur de la surface thermique au sens de la RT (S _{RT}) en m ²	215.40
Valeur de la surface habitable (SHAB) en m ² (maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation)	0.00
Valeur de la S _{RT} en m ² du bâtiment existant (dans le cas des extensions ou surélévation)	800.00

Chapitre 2 : Exigences de résultat

Besoin bioclimatique conventionnel

Bbio :	107.40	Bbio _{max} :	110.00
Bbio ≤ Bbio _{max} :			OUI

Chapitre 4 : Energie renouvelable envisagée

Capteurs solaires thermiques	NON
Bois énergie	NON
Panneaux solaires photovoltaïques	NON
Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération	NON
Autres (préciser) Pompes à chaleur	OUI

La personne ayant réalisé l'attestation :

Le : 02/02/2024
 Signature : **DIAGOBAT**
 RCS Lille Métropole 429 565 888
 Bâtiment 30 Parc du Golf
 350 rue JRGG de la Lauzière
 13290 Aix en Provence

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Grande Arche de La Défense - paroi sud / Tour Sequoia 92055 La Défense

Tél. : 01 40 81 21 22

www.ecologie.gouv.fr

www.cohesion-territoires.gouv.fr